



Éléments de contexte

Limite communale	Parcelle et bâti cadastral
------------------	----------------------------

Règles relatives à l'ordonnement, la construction et à la mixité fonctionnelle

UA : Zonage (limite et nom de zone)	Règles architecturales particulières (R4-m1)
Espace inconstructible	Faïte imposée
Périmètre de démolition avant construction	Périmètre concerné par un guide de réaménagements
Implantation imposée	Axe de flux
Marge de recul	Centralité
Marge de recul résultant de l'art. L. 111-6	Linéaire commercial simple
Marge de recul résultant de l'art. L. 111-8	Linéaire commercial renforcé
	Périmètre à potentiel de mixité tertiaire

Règles relatives aux espaces verts, à l'environnement et à l'énergie

Mieux Naturel d'Intérêt Ecologique (MINE)	Terrain cultivé à protéger
Espace boisé classé	Site naturel de compensation
Espace d'intérêt paysager ou écologique	Zone humide du SAGE Vaine
Plantation ou espace libre paysager à réaliser	Zone humide du SAGE Rance-Frémur

Règles relatives au patrimoine

Monument historique du règlement graphique	Patrimoine bâti d'intérêt local (1, 2 ou 3 étoiles)
Ensemble urbain patrimonial : séquence urbaine	Ensemble urbain patrimonial : composition urbaine ou architecturale

Secteurs de risques et de nuisances

Périmètre d'application des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)	Zone inondable (hors PPRI)
Secteur de risque PGRI (Plan de Gestion du Risque Inondation)	Secteur de risques et de nuisances technologiques (dont les secteurs de niveau 1, 2 ou 3)

Règles liées aux équipements, réseaux et servitudes

Emplacement réservé	Principes de localisation de voies de circulations et autres ouvrages :
Servitudes de localisation pour voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général ou espace vert :	Voie de circulation à conserver ou à créer
Voie à créer	Chemin piétons-cycles à conserver
Voie à créer (voie secondaire, de desserte...)	Chemin piétons-cycles à créer
Chemin piétons-cycles à créer	Équipement d'intérêt général à créer
Équipement d'intérêt général à créer	Espace vert à créer
Espace public à créer	Espace public à créer
Terrain concerné par la servitude de localisation	Et autres règles :
	Secteur de constructibilité limitée
	Axe du métro et secteur de nécessité de logement
	Emplacement réservé pour programme de logement
	Servitude d'établissement pénitentiaire

La légende indique systématiquement l'ensemble des informations identifiées sur la métropole (par simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes ces thématiques sur leur territoire.

Modifications apportées par la présente procédure